

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le lundi 6 novembre 2023 à 14h00, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	04	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Stéphanie BRANCO

:

DELIBERATION N°2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Je vous propose de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023.

Principaux textes réglementaires	- article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------------------------	---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Mme Stéphanie BRANCO
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le /Notifiée le : 08 NOV. 2023
télétransmis au contrôle de
légalité le : 08 NOV. 2023

Fait à Joinville-le-Pont le